

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE381

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon,
M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu,
M. Tellier et M. William

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 18 à 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime les dispositions de l'article 3 visant à simplifier les procédures de révisions des documents d'urbanisme que sont le SCOT et le PLU.

Cet article a fait l'objet d'une attention particulièrement attentive du CNTE qui dénonçait son caractère portant atteinte au principe de non-régression environnementale. La CNDP a également alerté sur la volonté du Gouvernement de procéder à une accélération voire une suppression des débats publics dont résulterait une modification des modalités de révisions de l'ensemble des documents d'urbanisme rappelant d'ailleurs qu'aucun rapport n'a pu souligné ou mettre en évidence « que la participation du public avait ralenti l'élaboration des projets, et aucune recommandation n'a été faite pour accélérer ces procédures ».